

Grille de paiement au Quotient Familial - Programme court - Année 2025

Pour les enfants résidant au domicile de leurs parents ou ne disposant pas de ressources propres, qu'ils soient ou non rattachés au foyer fiscal de leurs parents, les frais de formation seront calculés sur la base du Quotient Familial des parents.

		Programme court (Mobilité européenne comprise)		
		Inscription	Formation	TOTAL*
Tranche 1	Inférieur ou égal à 384€	124€	1 115€	1 240€
Tranche 2	Inférieur ou égal à 548€	162€	1 458€	1 620€
Tranche 3	Inférieur ou égal à 959€	210€	1 889€	2 100€
Tranche 4	Inférieur ou égal à 1 370€	273€	2 456€	2 730€
Tranche 5	Inférieur ou égal à 1 900€	355€	3 195€	3 550€
Tranche 6	Inférieur ou égal à 2 500€	390€	3 520€	3 910€
Tranche 7	Inférieur ou égal à 3 333€	430€	3 871€	4 300€
Tranche 8	Inférieur ou égal à 5 000€	473€	4 257€	4 730€
Tranche 9	Supérieur à 5 000€	520€	4 679€	5 200€

En fonction de votre situation, les frais de formation peuvent être pris en charge grâce au soutien de nos partenaires. N'hésitez pas à nous contacter pour faire une simulation.

**Sur la somme totale, 20€ correspondent à la cotisation à l'association et vous donnent le statut d'adhérent (jusqu'au 31/12 de l'année suivante).*

Siège social : 61 rue la Part-Dieu, 69003 LYON

Activité : 9 rue Nérard, 69009 LYON

www.annee-lumiere.org